



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

**VENDREDI LE 7 JUIN 2024
18H30**

**L'Étage
1988 Rue Sainte-Catherine E #201,
Montréal, QC H2K 2H7**

CAHIER DU PARTICIPANT

SOMMAIRE

AVIS DE CONVOCATION.....	3
FORMULAIRE DE PROCURATION.....	4
DIRECTIVES IMPORTANTES À L'INTENTION DES MEMBRES	5
FORMULAIRE DE CANDIDATURE.....	6
CONSEIL D'ADMINISTRATION	6
ORDRE DU JOUR.....	7
PROCÈS-VERBAL AGA 2023	8
CANDIDATURES 2025-2025.....	10



AVIS DE CONVOCATION

Montréal, le 8 mai 2024

Aux : Membres de Volley Boréal

Sujet : Avis de convocation pour l'Assemblée général annuelle

Cher.es membres,

Nous vous invitons à assister à l'assemblée générale annuelle de Volley Boréal qui aura lieu le 7 juin 2024 à 18h30. La rencontre aura lieu à L'Étage au 1988 Rue Sainte-Catherine E #201, Montréal, QC H2K 2H7

Vous trouverez ci-joint le cahier du participant qui comprend l'ordre du jour ainsi que tous les renseignements nécessaires à la tenue de l'assemblée. Le rapport annuel 2023-2024 vous sera présenté lors de l'AGA.

Comme le stipulent [nos règlements](#), les postes des administrateurs sont d'une durée de deux (2) ans et quatre (4) mandats se terminent les années paires.

ATTEINTE DU QUORUM :

Le quorum est constitué des membres présents

ENVOI D'UN FORMULAIRE DE PROCURATION

Les membres en règle qui prévoient s'absenter à l'assemblée et qui désirent soumettre une procuration peuvent le faire électroniquement ou par courriel.

Électroniquement : <https://www.volley-boreal.net/procurationaga>

Par courriel : AGA@volley-boreal.net



FORMULAIRE DE PROCURATION

La personne soussignée, membre de Volley Boréal (ci-après l'« Organisme »), désigne par la présente comme fondé de pouvoir **soit le président de l'assemblée générale annuelle** visée par la présente procuration **ou la personne qui suit** :

_____ , membre de l'Organisme. Le fondé
Nom (en caractères d'imprimerie)

de pouvoir est ainsi désigné pour assister au nom de la personne soussignée à l'assemblée générale annuelle des membres de l'Organisme qui aura lieu le **7 juin 2024 à 18:30** ainsi qu'à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement, et pour agir et voter en son nom de la même manière, dans la même mesure et avec les mêmes pouvoirs que si la personne soussignée était elle-même présente à ladite assemblée ou à toute reprise d'assemblée, sur toute question qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée.

Par la présente, la personne soussignée révoque toute procuration antérieure.

Le _____ 2024

Signature du membre

(Les envois par courriel font aussi office de signature)

Nom (en caractères d'imprimerie)

Veillez lire les Directives importantes à l'intention des membres, qui figurent ci-après.



DIRECTIVES IMPORTANTES À L'INTENTION DES MEMBRES

1. La procuration doit être signée par le membre ou transmise par le courriel du membre.
2. Si la date ne figure pas à l'endroit prévu à cette fin, la procuration est réputée porter la date de l'envoi électronique ou courriel.
3. La procuration n'est valide que s'il s'agit du formulaire fourni.
4. Un membre a le droit de nommer comme fondé de pouvoir tout membre autre que les personnes expressément désignées dans le formulaire de procuration pour assister et agir en son nom à l'assemblée. Il doit pour cela inscrire le nom du fondé de pouvoir choisi dans l'espace réservé à cette fin.
5. Votre voix sera exprimée par votre fondé de pouvoir, le cas échéant, de la manière qu'il jugera appropriée.
6. Une procuration n'est valide que si elle parvient au président de Volley Boréal **au plus tard à 23 h 59 le vendredi 31 mai 2024** ou, si l'assemblée est ajournée, au moins 48 heures avant la tenue de la reprise de cette assemblée. Il est possible d'envoyer le formulaire de procuration :

Par courriel : AGA@volley-boreal.net

Par internet : <https://www.volley-boreal.net/procurationaga>



FORMULAIRE DE CANDIDATURE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Je, _____ ,
Nom (en caractères d'imprimerie)

Souhaite postuler à titre d'administrateur au conseil d'administration de Volley Boréal et déclare solennellement être habile à exercer cette fonction. Sont inhabiles à être administrateurs, les mineurs, les majeurs en tutelle ou en curatelle, les personnes inaptes, les faillis non libérés et les personnes à qui le tribunal interdit l'exercice de cette fonction. Si une cause d'inhabilité survient chez un administrateur pendant la durée de son mandat, il cesse dès lors d'être administrateur.

- Le conseil d'administration est composé de neuf personnes élues parmi les membres de Volley Boréal pour un mandat de deux ans.
- Les candidatures doivent être envoyées au président avant le 31 mai 2024

Par courriel : AGA@volley-boreal.net

Électroniquement : <https://www.volley-boreal.net/formulairecandidatureca>

- Les candidatures doivent être accompagnées d'une lettre d'intérêt pour agir à titre d'administrateur pour Volley Boréal



Assemblée générale annuelle des membres

[1988 Rue Sainte-Catherine E #201, Montréal, QC H2K 2H7](#)

Vendredi 7 juin 2024 à 18h30

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum
2. Nomination d'un président et d'un secrétaire d'assemblée.
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle précédente.
5. Dépôt et adoption du rapport financier.
6. Dépôt du rapport d'activités.
7. Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection.
8. Élection des membres du conseil d'administration.
9. Varia.
10. Levée de l'assemblée.



PROCÈS-VERBAL AGA 2024

(à venir : en préparation : sera mis à jour le 15 mai 2024)

CANDIDATURES 2024-2025

Voici les administrateurs sortants qui désirent se présenter pour un autre mandat.

Caroline Guindon, administrateur

Esaul Alvarez, administrateur

Voici les administrateurs qui ne termineront pas leur mandat ou ne désirent pas se présenter pour confirmer leur mandat sur un poste vacant :

Sébastien Shah, vice-président

Mia-Beaudoin, secrétaire

Samuel Dubé, administrateur